



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

défense

Question écrite n° 98450

Texte de la question

M. Michel Sainte-Marie attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de la défense et des anciens combattants, sur le programme baptisé « Défense 2e chance ». La question qui se pose est celle du devenir du projet et de la volonté politique de le pérenniser ou non. Cette inquiétude est très présente et est ressentie jusque dans les centres, et d'autant plus fortement que l'engagement et la motivation des personnels sont considérables. Aussi il lui demande sur cette question précise ce que le Gouvernement entend faire.

Texte de la réponse

Le programme « Défense 2e chance », mis en place à l'été 2005, est géré par l'établissement public d'insertion de la défense (EPIDE) créé la même année, et placé sous la triple tutelle des ministères chargés de la défense, de l'emploi et de la ville. Ce dispositif a pour ambition, au terme d'un projet éducatif global, d'assurer l'intégration sociale et professionnelle de jeunes volontaires, âgés de 18 à 25 ans, en difficulté scolaire et exposés à un risque de marginalisation. L'association inédite d'une méthode pédagogique inspirée de la culture militaire, d'une formation comportementale adaptée, d'une remise à niveau scolaire et d'une formation professionnelle caractérise ce dispositif d'insertion de jeunes majeurs en difficulté, auquel le ministère de la défense et des anciens combattants porte un intérêt et un soutien bien concrets. Par le biais des journées défense et citoyenneté, le ministère repère et oriente des jeunes susceptibles d'intégrer un centre de l'EPIDE et le dispositif « Défense 2e chance » constitue l'une des actions du plan « Égalité des chances » du ministère. Dans les premières années de son existence, l'EPIDE a incontestablement rencontré des difficultés liées au contexte particulier de sa montée en puissance très rapide. Il a connu, durant cette période où l'urgence d'agir a primé, certaines insuffisances en matière de gestion et de gouvernance. Toutefois, à compter de 2008, l'élaboration puis l'application rigoureuse par l'EPIDE d'un contrat d'objectifs et de moyens précis ont permis d'enregistrer des progrès très significatifs. La localisation des centres a ainsi été améliorée afin de les rapprocher des agglomérations et des bassins d'emploi. Par ailleurs, le coût annuel unitaire de formation des jeunes volontaires a été abaissé de 45 000 euros en 2008 à 32 000 euros en 2010. 2 250 volontaires fréquentent aujourd'hui les 20 établissements de l'EPIDE, qui sont utilisés au maximum de leur capacité d'accueil. Près de 75 % des stagiaires qui achèvent leur parcours obtiennent un emploi. À ce titre, l'EPIDE est l'un des acteurs des politiques de l'emploi et de la ville mises en oeuvre en faveur de la jeunesse de notre pays. Dans ce contexte, le ministère de la défense et des anciens combattants est favorable à la pérennisation du plan « Défense 2e chance » et estime nécessaire que l'EPIDE poursuive son action, tout en étant conscient que les coûts d'intervention de l'EPIDE doivent être mieux maîtrisés et son fonctionnement optimisé.

Données clés

Auteur : [M. Michel Sainte-Marie](#)

Circonscription : Gironde (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98450

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 janvier 2011, page 617

Réponse publiée le : 19 avril 2011, page 3952